

	Porteurs de projet	Montant éligible : plafond 2015-2020
Investissements individuels	Exploitations agricoles, formes individuelles et sociétaires Jeunes agriculteurs	300 000 €
Investissements collectifs	Structures collectives	400 000 €
Investissements collectifs	CUMA	500 000 €
Investissements collectifs	GIEE	700 000 €